



## Architecture institutionnelle et historique de la crise

**Philippe Destatte**  
**historien et prospectiviste**  
**directeur général de l'Institut Destrée**

Exposé présenté dans le cadre du cycle  
d'informations sur l'Etat belge organisé par  
Borinage 2000 et le SETca  
Mons, SETca, 25 octobre 2010

---

La prospective est intimement liée à l'histoire, je vais essayer de les articuler. Je vous propose de prendre quelques idées reçues – des vérités intangibles qui s'imposent à nous, faussent les prémices de notre réflexion et nous reviennent au visage au moment où l'on doit prendre des décisions – et de les confronter à notre analyse. Je vais me limiter à trois idées reçues qui correspondent aux trois piliers de la prospective : le premier est d'inscrire son regard dans la longue durée, le long terme, le deuxième l'approche systémique, et le troisième consiste à échapper au fatalisme pour construire une action volontaire et agir sur l'histoire.

### 1. Inscrire son regard dans la longue durée

La première idée reçue est la suivante : les Wallons et les Flamands seraient une invention récente, née de l'État belge. C'est donc l'État belge, tel qu'il a été conçu en 1830, qui aurait généré un problème. Celui-ci s'est manifesté au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, quinze à vingt ans après l'indépendance de la Belgique. Il est donc utile de se demander si l'on parle de Wallons et de Flamands avant 1830, dans le sens que l'on donne à ces mots aujourd'hui. Les travaux des chercheurs montrent qu'en Belgique, comme ailleurs dans le monde, les historiens ont été appelés au secours de la nation pour aider à fonder ses bases théoriques. Les historiens belges, tant flamands que wallons, ont été nombreux à démonter le travail de leurs prédécesseurs et notamment celui d'Henri Pirenne, scientifique d'exception, qui a marqué l'historiographie européenne. Ce qui n'a pas empêché certains collègues de continuer à essayer d'entretenir une certaine mythologie belge. L'historien Jean Stengers de l'Université libre de Bruxelles, aujourd'hui décédé, a écrit deux livres sur la nationalité belge. Ainsi, Stengers nous apprend que l'on trouve dans le passé un certain nombre de sources qui nous parlent de Wallons et de Flamands, mais premièrement que ce ne sont pas exactement les Wallons et les Flamands d'aujourd'hui, – ce que l'on peut concevoir aisément – et deuxièmement, que, écrit-il, dans tous les cas, sauf lorsqu'il s'agit de "bagarres de kermesses", ces Flamands et ces Wallons s'entendaient bien<sup>1</sup>. Toutes les sources ne disent pas cela. En voici deux exemples. Sous l'Empire, un fonctionnaire français, Louis-François Thomassin, adjoint du préfet du département de l'Ourthe à Liège, écrit vers 1806 un rapport de la préfecture dans lequel on peut lire que les habitants de la plaine forment deux nations distinctes : les Flamands et les Wallons. Les premiers, écrit-il, sont des descendants des anciens Germains, quant aux Wallons, ce sont d'anciens gaulois. « *La plus grande antipathie, note-il, et une véritable*

---

(1) Jean STENGERS et Éliane GUBIN, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, t. 2, *Le grand siècle de la nationalité belge, De 1830 à 1918*, p. 51, Bruxelles, Racine, 2002.

*haine nationale règne (sic) entre ces deux peuples confondus dans un très petit espace. La différence du langage et du caractère en est sans doute la principale raison*

<sup>(2)</sup>.

Au moment où ce fonctionnaire écrit ces lignes, nous sommes dans l'Empire napoléonien, qui a hérité de la principauté de Liège, État indépendant multilingue, au moins bilingue, et ce depuis mille ans. Stengers connaît du reste cette source, mais en la citant, il laisse tomber la dernière partie, contraire à sa thèse. Wallons et Flamands existaient avant la Belgique et existeront probablement après. Ce qui, bien évidemment, ne signifie pas qu'ils seraient condamnés à se disputer siècle après siècle.

Deuxième exemple : 1830, on l'a dit, c'est la création de la Belgique, ainsi que la mise au pouvoir d'une bourgeoisie censitaire. En quelques mois, l'œuvre patiemment élaborée au Congrès de Vienne, de 1814 à 1815, s'effondre. Autrement dit, la barrière stratégique défensive qui avait été créée contre la France pour qu'elle ne déborde plus en dehors de ses frontières avec l'objectif d'atteindre le Rhin, disparaît. 1830, c'est en effet le résultat de l'action de quelques centaines de révolutionnaires, qui, en quelques semaines et sans que l'on s'y attendent – quinze jours plus tôt, personne ne parlait d'indépendance –, fondent un nouvel État. La Belgique naît en mettant fin au Royaume des Pays-Bas tel qu'il avait existé de 1815 à 1830 et en se séparant de la Hollande. Surprise : l'Angleterre et la France donnent leur appui immédiat à la création de l'État belge en totale contradiction avec ce qui avait été fait diplomatiquement jusque-là et en accord avec le chef du gouvernement anglais, Arthur Wellesley, duc de Wellington, le vainqueur de Waterloo lui-même, ancien négociateur à Vienne, Premier Ministre de Sa Majesté Georges IV de 1829 à mi-novembre 1830 !

L'un des premiers historiens belges, Louis Dewez, qui avait déjà écrit de nombreux livres, va publier dès 1833 un cours de l'histoire [de] Belgique. Que nous dit-il de cette nouvelle Belgique ?

*La Belgique est partagée entre deux peuples, les Wallons et les Flamands. Les premiers parlent la langue française ; les seconds la langue flamande. La ligne de démarcation est sensiblement tracée ; et si l'on veut en être convaincu, fixons les deux points dont il faut partir. Plaçons-nous à Virton et à Arlon, et d'abord, de Virton venons à Etalle, Bastogne, Houffalize, Vieil-Salm, Malmédy, Eupen, Henri-Chapelle ; d'Arlon allons à Wiltz, St-Vith, Aubel, et nous aurons à peu près les lignes de démarcation des deux langues. De Henri-Chapelle faisons un angle, et dirigeons-nous vers Viet, Waremme, Hannut, Jodogne, Wavre ; et après avoir traversé la partie méridionale du bois de Soignes, où est Waterloo, passons à Braine-Lalleud, Ath, Lessines, Tournai, Lille, Armentières, St-Omer et Calais. D'Aubel, portons-nous à Tongres, Looz, St-Trond, Tirlemont, Louvain, et après avoir traversé la partie septentrionale du bois de Soignes, venons à Halle, Grammont, Renaix, Courtrai, Menin, Ypres, Poperinghe, Cassel, Berg et Dunkerque. Toute la ligne de Virton à Henri-Chapelle est wallonne, et tout ce qui est au-delà de la ligne de Henri-Chapelle à Calais est également wallon ou français ; car ici ces deux mots doivent être considérés comme synonymes.*

*Toute la ligne de Luxembourg à Aubel est allemande, et tout ce qui est au-delà de la ligne d'Aubel à Dunkerque est flamand. Ainsi, les provinces qui sont en deçà de la ligne wallonne, savoir : la province de Liège, le Brabant wallon, la province de Namur, le Hainaut, sont wallonnes.*

*Et celles qui sont au-delà de la ligne flamande, savoir : le Limbourg, le Brabant*

---

(2) Louis-François THOMASSIN (1768-1825), *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, p. 214-218, Liège, Grandmont-Donders, 1879 [1806-1813].

*flamand, la province d'Anvers, la Flandre orientale et occidentale sont flamandes.*

*Ce n'est point ici une division arbitraire ou un plan fait d'imagination pour appuyer une opinion ou créer un système ; c'est une vérité de fait, dont tous ceux qui ont la moindre connaissance des lieux peuvent aisément reconnaître l'exactitude, ou enfin dont on peut s'assurer par la seule inspection de la carte <sup>(3)</sup>.*

Pour chaque commune, Dewez nous indique donc si elle est wallonne ou flamande. Ce document nous rappelle en fait que finalement, cette frontière des langues, n'a pratiquement pas bougé depuis le VIII<sup>ème</sup> siècle, sauf en deux endroits précis: autour de la principauté de Stavelot-Malmédy, où des moines ont changé la frontière en évangélisant les populations germaniques, ainsi qu'autour de Bruxelles. Là, s'est mis en route un phénomène qui va s'accroître en 1830, mais qui existe depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle : la francisation progressive de Bruxelles, ville localisée en terres flamandes brabançonnes. Ce qui aura pour conséquence que le français, étant une langue internationale, une langue de culture, de diplomatie et une langue parlée par la bourgeoisie entrepreneuriale de l'époque, deviendra la langue de la majorité des Bruxellois.

Le fait que Bruxelles devienne la capitale de la Belgique entraînera ce que l'historien Hervé Hasquin a appelé « le basculement », c'est-à-dire la francisation complète de la vie culturelle et administrative de Bruxelles qui devient alors un foyer important de culture française. La périurbanisation de Bruxelles, qui va envoyer vers l'extérieur de la ville les personnes les plus riches au détriment du centre, va aussi avoir pour conséquence une francisation des alentours de Bruxelles puisque les maisons de campagne, la mobilité aidant, vont appartenir à la bourgeoisie francophone, bruxelloise, qui finira par s'y installer définitivement. Ainsi, la frontière linguistique bouge-t-elle également dans un certain nombre de communes autour de Bruxelles qui deviennent majoritairement francophones, tant sur le plan démographique que politique. Cette évolution, qui correspond à une vue de la réalité, va se traduire très vite dans les textes de loi. Cependant, bien souvent, les historiens, y compris belges, ignorent que dans les lois linguistiques du Royaume des Pays-Bas, avant même la création de la Belgique, on trouvait cette distinction entre provinces wallonnes et provinces flamandes, chacune de ces deux catégories ayant un statut particulier. Ainsi, après une période de 1814 à 1823, où prévaut la liberté des langues, en rupture avec la francisation républicaine puis impériale, de 1823 à 1830, le roi Guillaume va déclencher une véritable politique de néerlandisation. Mais celle-ci porte essentiellement sur les provinces de Limbourg, de la Flandre-Orientale, de la Flandre occidentale et d'Anvers. Dans les provinces du Brabant méridional, de Liège, du Hainaut, de Namur et au grand-duché de Luxembourg, le français ou le wallon – voire l'allemand dans ce dernier cas – continuent à être la langue d'usage en matière administrative. Un arrêté royal de 1822 vient toutefois compléter ce dispositif en étendant la contrainte linguistique aux arrondissements de Bruxelles et de Louvain. Face à l'opposition des provinces qui formeront la future Belgique, le roi des Pays-Bas fera marche arrière quelques mois avant la Révolution. Le 4 juin 1830, le roi autorise que tous les actes puissent, à l'avenir, dans toute l'étendue du royaume, être rédigés dans la langue dont les parties intéressées désirent qu'il soit fait usage. Cette même législation dispose que l'usage de la langue française est maintenu dans les provinces de Liège, du Hainaut et de Namur, ainsi que dans l'arrondissement de Nivelles pour toutes les affaires tant administratives et financières que judiciaires. À nouveau, cette analyse montre que, non seulement les réalités territoriales que nous connaissons aujourd'hui existaient avant la création de la Belgique, mais encore qu'elles étaient

---

(3) Louis DEWEZ, *Cours d'histoire Belgique contenant les leçons publiques données au musée des lettres et des sciences de Bruxelles*, t. 2, p. 152-153, Bruxelles, J. P. Méline, 1833.

reconnues par l'autorité et par le droit public. Le grand tort de la Belgique de 1830 fut probablement d'avoir négligé ces réalités.

Ainsi, cette première idée reçue marque la nécessité d'inscrire sa réflexion dans le long terme, et confirme l'existence des Flamands et des Wallons avant même la création de la Belgique.

## 2. Utiliser une approche systémique

Deuxième idée reçue. On entend souvent dire que, lorsqu'ils étaient majoritaires en Belgique, les Wallons auraient abusé de leur puissance et auraient maltraité les Flamands. Ces observateurs considèrent alors que, aujourd'hui, un siècle plus tard, on rendrait aux Wallons « la monnaie de leur pièce » et que ce serait naturellement au tour des Flamands d'opprimer les Wallons. Cette idée assez répandue, même si je l'ai caricaturée, sous-entend que l'on aurait affaire à un basculement démographique sur l'ensemble de la Belgique. Un retournement démographique qui provoquerait un retour de balancier politique. C'est totalement faux. Les chiffres – les Belges ont été, avec Adolphe Quetelet, les pionniers en matière de statistiques, même s'ils ont aujourd'hui largement perdu cet atout –, montrent que la Belgique de 1831, compte 3,8 millions d'habitants dont 2 millions de Flamands, 1,5 million de Wallons et 300.000 Bruxellois qui parlent alors majoritairement un idiome brabançon flamand. Donc, sur 100 Belges, en 1831, il y a 53 Flamands, 39 Wallons et 8 Bruxellois. Au moment où Jules Destrée écrivait sa lettre au roi en 1912, la répartition de la population était la suivante: 47 Flamands, 39 Wallons et 14 Bruxellois. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, on ne comptait plus que 34 Wallons pour 51 Flamands et 15 Bruxellois. Aujourd'hui, la Belgique compte 6,2 millions de Flamands, 3,5 millions de Wallons et 1 million de Bruxellois. Ce qui fait dire à certains avec lesquels je ne suis absolument pas d'accord que si l'on ajoute aux Wallons les Bruxellois majoritairement francophones, on arrive à un chiffre qui nous permettrait de faire face... Faire face à quoi? À quel pugilat se prépare-t-on en disant cela ?

Puisque nous essayons de faire de la prospective, il est intéressant d'interroger notre Bureau du Plan, institution fédérale belge, sur l'avenir démographique de la Belgique. À l'horizon 2060, le Bureau du Plan nous dit que l'on aura une répartition de la population estimée à 55 % de Flamands, 10 % de Bruxellois et 34% de Wallons, ce qui montre que le vieillissement de la population est plus marqué en Flandre qu'en Wallonie <sup>(4)</sup>. On le voit, le problème n'est donc pas directement démographique, c'est avant tout un problème de suffrage, donc un problème politique. Ce qui a radicalement changé la donne c'est le passage, en 1894, du suffrage censitaire au suffrage universel tempéré par le vote plural, alors que, jusqu'alors, le pouvoir avait été concentré entre les mains d'une bourgeoisie wallonne, bruxelloise et flamande – celle de Gand et Anvers, que l'on appelle les « fransquillons » – qui parlait le français.

Bien sûr, quelques fonctionnaires wallons ont pu bénéficier jusqu'en 1880 d'un espace professionnel plus grand pour aller dans les villes flamandes, mais dès le moment où les premières lois linguistiques seront votées, en matières judiciaire et administrative, en 1873 et 1878, ils vont être obligés d'apprendre le flamand. 1878 voit aussi se dessiner les trois régions linguistiques principales qui sont celles qui existent toujours aujourd'hui.

Mais 1894 constitue un événement majeur dans l'histoire de la Belgique puisque le droit de vote est accordé au peuple, masculin évidemment, certes en le limitant par un

---

(4) Bureau fédéral du Plan, *Perspectives de Population 2007-2060, Planning Paper n°105*, Bruxelles, Mai 2008, 136 p. [http://www.plan.be/publications/publication\\_det.php?lang=fr&TM=46&IS=63&KeyPub650](http://www.plan.be/publications/publication_det.php?lang=fr&TM=46&IS=63&KeyPub650).

vote plural qui accorde trois voix aux plus nantis : une voix comme chaque électeur, une voix en tant que propriétaire d'une maison d'une certaine valeur ou d'un carnet d'épargne générant une certaine rente et une voix en tant que père d'une descendance légale ou en fonction de son niveau d'éducation, s'il dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. À cette époque, la sociologie politique du pays, rend compte du choc provoqué par la prise de conscience en Wallonie qu'il n'y a plus d'élus libéraux et pas d'élus socialistes en Flandre – alors que les députés wallons du Parti ouvrier belge (POB) entrent pour la première fois au parlement en 1894. Dès lors les socialistes flamands, qui voudront siéger au parlement, viendront se faire élire à Liège, afin de pouvoir parler à la Chambre au nom de la classe ouvrière flamande. Ce droit de suffrage continue à s'ouvrir progressivement, comme en France, avec le droit de vote des femmes, l'abaissement de l'âge du droit de vote, etc. Enfin, la croissance de la population flamande a pour conséquence directe que l'on adapte le nombre de sièges parlementaires, ce qui effectivement change quelque chose de fondamental. Progressivement, donc, à partir du début des années 1960, la panique s'installe du côté wallon. Les Wallons se rendent compte qu'au parlement national, une majorité flamande est en train de se construire autour d'une cohésion des partis politiques flamands. Cette cohésion est d'ailleurs née avant la Première Guerre mondiale avec ce que l'on a appelé le *Meeting Partij*, autour de projets spécifiques, du vote des lois linguistiques et de la revendication de la flamandisation de l'Université de Gand. Ainsi, les Wallons et les francophones ont pris conscience que les Flamands pourraient leur imposer des lois auxquelles ils ne pourraient plus s'opposer démocratiquement. Leur principale revendication sera désormais d'instaurer dans le cadre du fédéralisme – les lois de 1970 - un certain nombre de mécanismes de protection des minorités, comme par exemple celui dont on entend beaucoup parler aujourd'hui et qui dit que tout ce qui touche à la réforme de l'État ou à la fixation de la frontière nécessite l'usage de lois spéciales, votées à une majorité qualifiée (aux deux tiers) avec en plus une majorité simple dans chaque groupe linguistique, les Flamands tablant sur la possibilité de représenter un jour deux tiers des voix. Depuis 1970, ces mécanismes sont donc en vigueur, y compris concernant BHV – Bruxelles-Halle-Vilvoorde. Il s'agit d'une sorte de sonnette d'alarme qui permet aux minorités de renvoyer des projets ou des propositions de lois qui les menacent au gouvernement, lui-même étant un lieu « sanctuarisé » puisque la même législation implique un équilibre entre le nombre de ministres flamands et francophones. Ce qui est admirable, c'est que le Premier ministre n'entre pas dans ce système comptable. On dit en droit qu'il est un « asexué » linguistique.

Cette deuxième idée reçue symbolise bien un des piliers de la prospective puisqu'à un certain fatalisme ambiant s'oppose une volonté d'action, d'agir sur l'histoire, qui, ici, est l'instauration du fédéralisme. Et ce fédéralisme, tellement critiqué aujourd'hui, même en Wallonie, représente bien une volonté politique de rééquilibrage de l'État pour faire face au déséquilibre politique qu'ont engendré les deux phénomènes de la minorisation démographique wallonne et de l'extension du droit de suffrage. On sait qu'il était impossible, malgré ce qu'en a dit Alfred Sauvy, de s'opposer avec succès à la première évolution <sup>(5)</sup>. Quant à l'extension du droit de suffrage, les Wallons ont souvent été à la pointe de ce combat.

### 3. Agir sur l'histoire de manière volontariste

Troisième idée reçue. On entend dire que le problème communautaire belge est un problème linguistique qui pourrait donc être résolu, avec un peu de bonne volonté, par

---

(5) *Le Rapport Sauvy sur le problème de l'économie et de la population en Wallonie*, Liège, Conseil économique wallon, 1962.

le bilinguisme. Certains évoquent alors un meilleur apprentissage des langues, par exemple – dit-on – sur le modèle suisse, alors que, précisément, la Suisse constitue un contre-exemple puisqu'à peine 5 % des germanophones y parlent le français. On entend dire parallèlement que les partis politiques ont préféré au bilinguisme généralisé, un système de régions et de communautés pour disposer d'un pouvoir sur leur pré carré, la Wallonie ou la Flandre. On pointe dès lors du doigt le parti catholique en Flandre et le parti socialiste en Wallonie, ce qui nous renvoie à la tentation historique du socialisme dans un seul pays, la Wallonie rouge. Le bilinguisme, donc, aurait été rejeté pour ces raisons de repli. La question telle qu'elle surgit en 1894 est une question politique avant d'être linguistique. C'est-à-dire que le choc provoqué par la prise de conscience des Wallons qu'en votant majoritairement catholiques, les Flamands prenaient les rênes du pouvoir, alors que la Wallonie, sociologiquement, a mené jusqu'au bout sa Révolution industrielle, impliquant le développement du libéralisme, du socialisme et la décléricalisation. En fait, cette situation a ouvert une vraie question politico-philosophique : à quel avenir aspirons-nous, à quel modèle de société nous référons-nous ? D'ailleurs, on peut lire dans les travaux sur les libéraux que, bien avant Jules Destrée, ils ont été les premiers à réclamer des changements institutionnels et à attirer l'attention sur le risque que le pays soit dirigé par des catholiques, à la base électorale rurale, selon eux rétrogrades, aux conceptions politiques éloignées des idées des Lumières et de la Révolution française. Les premières ligues wallonnes se créent sur ces revendications. Bien sûr, la question linguistique est présente, mais c'est avant tout une question de société qui émerge. La question se pose d'abord par rapport aux débats de société dans lesquels la question de la démocratie sera centrale. Cette révolte wallonne contre la majorité catholique flamande va déboucher sur la création d'un parlement informel, un *shadow parliament* en Wallonie, en 1912 : l'Assemblée wallonne qui se voudra représentative de l'aspiration à un modèle de société correspondant à la sociologie majoritaire de la région wallonne.

Deuxième élément qui vient se greffer sur cette dimension politique et sociale : dans les congrès wallons qui se déroulent au début du siècle dernier, un certain nombre d'économistes viennent tirer le signal d'alarme. Que disent-ils ? Certes la Wallonie se porte très bien grâce aux charbonnages, à la sidérurgie, aux verreries, mais ils affirment que cela ne va pas durer. Parce que, observent-ils, on a trouvé du charbon dans le Limbourg, des ingénieurs liégeois y mettent en place des charbonnages. Ainsi, Laurent Dechesne, un économiste des Hautes Études commerciales (HEC) à Liège, dit aussi, en 1905, que la sidérurgie maritime va se développer en Flandre, tandis que la Wallonie va devenir moins attractive dans ce secteur, puisqu'il n'y a plus de minerai sur place. Cette intuition des économistes va se réaliser bien plus vite que prévu, car la guerre de 14-18 constituera un choc terrible pour l'économie wallonne. Les Allemands vont, en effet, démonter systématiquement les usines du sillon Haine-Sambre-Meuse-Vesdre pour récupérer des matériaux et de la mitraille au profit de leur économie de guerre. Après le conflit, la crise de 1929, puis la Deuxième Guerre mondiale, on observera une relance de dix ans puis un désinvestissement massif dans les charbonnages. Il n'est pas besoin d'expliquer longuement cela dans le Nord-Pas de Calais. En 1965, on atteint un moment-clé, une bifurcation, où le PIB par habitant de la Flandre dépasse celui de la Wallonie. Le basculement s'est fait de 1958 à 1966. Dans ce laps de temps, l'indice du PIB de la Wallonie par rapport aux autres régions belges passe de 98 à 90,5 tandis que celui de la Flandre passe de 85 à 92, Bruxelles caracolant au-dessus de 140. Depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, un certain nombre de personnes en Wallonie appellent à la reconversion. Des économistes de l'Université de Mons, comme Max Drechsel, le futur recteur, estiment qu'il faut investir dans de nouveaux matériaux comme la céramique, etc., faire ce que d'autres ne font pas, innover. Mais à qui s'adressent ces appels du pied ? À l'État central. Les Wallons se retrouvent donc face à des hommes politiques majoritairement flamands. Et lorsqu'ils ont face à eux des francophones, ce sont souvent des Bruxellois. Face au déclin

économique, la Wallonie revendique alors, comme partout en Europe, ce qui devient une question économique majeure, une réelle aide à la reconversion. À partir de ce moment-là s'engage une négociation âpre entre Flamands et Wallons sur le montant et la nature de cette aide. Car tout se négociera pied à pied. Dans les années 1970 et 1980, les fonds du Feder (Fonds européen de développement régional) seront eux aussi négociés et répartis plus ou moins équitablement entre une région en développement et une région en déclin, ce qui ne sera pas favorable à cette dernière. À tel point que la revendication majeure des Wallons, au moment de la réforme de l'État ne concernera pas la question linguistique ni la question culturelle ni même encore la création de communautés susceptibles de favoriser le développement de sa culture, mais la possibilité de pouvoir disposer de vrais relais économiques pour prendre des décisions industrielles. La relation avec la Flandre sur ce point va alors s'envenimer considérablement. Car les politiques flamands se rendent compte qu'ils ont un réel moyen de rétorsion contre la Wallonie. D'où les slogans comme celui lancé notamment par le ministre Mark Eyskens en 1983: « Plus un franc flamand pour la sidérurgie en Wallonie ». Ce qui fera dire au ministre-président de la Région wallonne, Jean-Maurice Dehousse que, contrairement à la Lorraine où lorsque la sidérurgie va mal, Paris réinvestit en Lorraine et non à Toulouse ou à Bayonne, en Wallonie rien de tel ne se passe. Nous sommes donc dans une approche systémique qui débouche sur un modèle régional, qui n'est pas linguistique. Aujourd'hui, deux visions s'affrontent : une vision communautaire instaurée par le fédéralisme belge autour des idées linguistiques et culturelles revendiquées d'abord par les Flamands, et une logique régionale de reconversion et de projet politique alternatif qui s'est développée en Wallonie.

Lever les idées reçues constitue une nécessité pour tenter d'objectiver ce que certains ont appelé "le conflit des Belges". La compréhension des mécanismes démocratiques, des trajectoires des acteurs et interlocuteurs, ainsi que de leurs projets, constitue la meilleure piste pour tenter de reconstruire ensemble un avenir commun ou voisin dans le cadre de l'Europe.